



Conférence Catholique des Baptisé.e.s Francophones

« Comment être une Église en mission ?¹ »

Contribution de la CCBF

à la deuxième phase du synode des évêques sur la synodalité

Cette deuxième phase consultative du synode des évêques sur la synodalité lancée le 12 décembre 2023 et intitulée « Comment être une Église en mission ? » n'a pas suscité en France de mobilisation significative aux niveaux diocésains et paroissiaux. L'évêque responsable du synode auprès de la CEF a demandé à ses confrères, le 12 janvier 2024, de lui adresser un état des lieux de l'existant.

Le pape François ayant demandé à TOUS de s'impliquer dans cette phase, la CCBF, mouvement de baptisés, conformément à sa responsabilité baptismale, apporte sa contribution dans ce texte cadre, centré sur le thème de la gouvernance qui traverse l'ensemble de la synthèse d'octobre et le document de travail qui a suivi, publiés sur le site du Vatican et adressé, par le Secrétariat du synode à Rome, aux évêques de l'Église universelle.

La CCBF est un réseau de personnes et d'associations 1901 qui rassemble des chrétiens d'ouverture, heureux de construire l'Église de demain, loin des postures identitaires et cléricales, en dialogue avec le monde contemporain et tournés vers l'avenir. Au centre de ce réseau, une association (la Diaconie des baptisé-e-s) gère les services communs entre tous et mutualise les expériences. Tout le réseau promeut une véritable opinion publique dans l'Église et dans la société, et contribue par des prises de positions et de nombreux projets - nourris de célébrations, lectures suivies d'évangiles, formation, conférences, forum de discussions, etc. - à se mettre dans le sillage de l'Église prônée par le pape François.

CCBF : 68 rue de Babylone 75007 Paris - contact@baptises.fr – www.baptises.fr

¹ Intitulé du document diffusé le 12 décembre 2023 par la Secrétairerie Générale du Synode

Contribution de la CCBF à la deuxième phase du synode des évêques sur la synodalité

La démarche synodale est un parcours et une méthode dont la finalité est de donner les moyens à l'Église de témoigner authentiquement du message de l'Évangile dans le monde qui est le nôtre.

Dans la logique de la démarche synodale², la CCBF apporte sa contribution à cette deuxième phase du synode, conformément au souhait « d'impliquer tous les baptisés » exprimé dans le document de synthèse publié en octobre 2023. Trouver les moyens les plus appropriés pour rendre audible, compréhensible et à même de répondre aux attentes des hommes et des femmes de ce temps, le message de l'Évangile qui est le fil rouge du rapport de synthèse de la première phase de la démarche synodale d'octobre 2023.

Cette contribution de la Conférence des baptisé.e.s se situe en pleine fidélité au décret *Ad gentes* du concile Vatican II, à l'exhortation apostolique *Evangelii Nuntiandi* de Paul VI, au pape Benoît XVI³, au pape François dans sa Lettre au Peuple de Dieu du 20 août 2018. Tous rappellent et soulignent la nécessaire « participation active de toutes les composantes du peuple de Dieu »⁴ et la reconnaissance des laïcs comme coresponsables « de l'être et de l'agir de l'Église »⁵.

La CCBF se concentre sur la problématique de la gouvernance, transversale au document de synthèse : écoute des communautés, attention aux modalités d'exercice de l'autorité, prise en compte de la diversité, manière de mettre en évidence que ce qui nous unit est plus important que ce qui nous divise...

La méthode adoptée par la CCBF a consisté à distinguer le spirituel de l'institutionnel et le pouvoir d'ordre du pouvoir de juridiction, comme le suggère le document de synthèse du synode, pour s'attacher à cette dernière dimension qui concerne, au premier chef, tous les fidèles du fait même de leur sacerdoce baptismal.

Si la question de la place des femmes n'est pas traitée spécifiquement dans ce document cadre de la CCBF, c'est parce qu'elle est désormais indissociable de chaque item : impossible d'envisager l'Église sans leur participation, pleine et entière, à la gouvernance ; chacun voit à quel point leurs compétences manquent à l'Église.

À partir de la problématique de la gouvernance, nous avons sélectionné les points de convergences, les questions à traiter qui figurent dans le document du Secrétariat général et nous avons élaboré nos propositions, toutes soucieuses de la pleine participation des laïcs. Elles concernent les items suivants du document de synthèse :

- L'évêque dans la communion ecclésiale (point 12 p. 25) ;
- Vie consacrée et associations de fidèles : un signe charismatique (point 10 p. 22) ;
- L'Église de toute tribu, langue, peuple et nation (point 5 p. 13) ;
- En vue d'une Église qui écoute et qui accompagne (point 16 p. 32).

² Document du Secrétariat général du synode publié le 11-12-2023.

³ Notamment le 26 mai 2009, cf. son enseignement constant sur la coresponsabilité des baptisés.

⁴ Pape François.

⁵ Benoît XVI.

I. L'ÉVÊQUE DANS LA COMMUNAUTÉ ECCLESIALE

I-1 Convergences :

- Il est responsable de l'unité dont il est le principe visible ;
- Il a un rôle d'initiative et d'animation ;
- Il fait face à une crise de l'autorité ;
- Il doit répondre aux attentes de fidèles dans un contexte de surcharge du clergé.

I-2 Questions à traiter :

- Lien entre le sacrement de l'ordre et la juridiction ;
- Déterminer les domaines, les implications et les formes de la coresponsabilité ;
- Culture de la transparence et de la prévention des abus.

I-3 Propositions de la CCBF :

- L'unité ne se décrète pas et ne préexiste pas, elle se construit sans relâche avec l'ensemble des membres de l'Église (magistère, théologiens, fidèles laïcs). Sans remettre en cause sa fonction et son rôle, l'évêque peut être le facilitateur et le catalyseur dans le processus de « fabrication » de l'unité auquel participent tous les membres de l'Église : « **ce qui concerne tout le monde doit être discuté et approuvé par tout le monde**⁶ » selon le vieil adage de Cyprien de Carthage.
- Les modalités d'exercice de l'autorité doivent tenir compte du contexte sociétal et culturel. L'autorité de l'évêque doit donc prendre une forme adaptée à cette réalité.
- C'est sur la base de la réciprocité et de la fraternité, fondée sur le sacerdoce commun des baptisés⁷, qu'il convient de renouveler les modalités d'exercice de l'autorité de l'évêque. Cette posture, pour être efficace, doit tenir compte du cadre culturel contemporain, conformément à la tradition de l'Église.

Cela implique notamment que la composition des différents conseils soit représentative de la réalité des sensibilités présentes dans chaque diocèse et que les membres de ces conseils soient proposés et choisis par les représentants des différentes sensibilités, constituées ou pas en mouvements et associations.

Concrètement, le fonctionnement de la gouvernance gagne en pertinence en reposant sur une approche participative. Le rôle de l'évêque dans son diocèse (dialoguer, discuter, informer, rendre compte) est de renforcer le lien et la cohérence entre les avis des conseils représentatifs et les décisions finales. Dans le fonctionnement des conseils, sur certaines questions, il est souhaitable d'introduire la notion « d'avis conforme » respecté par tous, qui oblige l'autorité de l'évêque.

Toutes ces propositions, dont certaines sont déjà envisagées, participent d'un gouvernement qui veut poser les fondements d'une culture de la transparence avec une attention particulière à la prévention des abus.

II. VIE CONSACRÉE ET ASSOCIATION DE FIDÈLES : UN SIGNE CHARISMATIQUE

La réflexion de la CCBF concerne les formes de réunion de fidèles, non réduites à leur seul aspect juridique (droit canon inclus) ; elle intègre tous ceux qui attachés à leur baptême et à l'évangile, pour une raison ou une autre, se tiennent éloignés des structures de l'Église.

⁶ « *Quod omnes tangit, ab omnibus tractari et approbari debe.* »

⁷ Cf. *Lumen gentium*.

II-1 Convergences

- Les fidèles sont un ferment de renouveau présent dans l'éclosion de nouvelles expériences d'associations ecclésiales ;
- Les abus sont le signe d'un problème dans l'exercice de l'autorité et nécessitent une action décisive appropriée.

II-2 Questions à traiter

Il est nécessaire de regarder comment [...] les associations de fidèles peuvent mettre leur charisme au service de la communion.

II-3 Propositions de la CCBF

- Adapter l'exercice de la gouvernance dans l'Église (point i p. 23) de manière à promouvoir et à reconnaître, au sein d'un dialogue institutionnalisé, la légitimité des réunions de baptisés ;
- Faire reconnaître la réalité des communautés ecclésiales, notamment hors des villes, qui ne sont plus desservies par un prêtre et faciliter leur existence notamment par la mise à disposition de lieux de réunions ;
- Encourager et soutenir cette forme de la vie de l'Église qui devient une réalité fréquente dans nombre de territoires ruraux comme aussi en ville.

Ce qui ne relève pas du domaine sacramental⁸ constitue aujourd'hui une partie importante de la vie de l'Église dans les territoires. Ainsi, il importe d'encourager la constitution ou le maintien de communautés et trouver avec elles les façons de les vivifier et de les soutenir.

III. L'ÉGLISE DE « TOUTE TRIBU, LANGUE, PEUPLE ET NATION »

III-1 Convergences

- Reconnaissance de la diversité des cultures spécifiques au sein de nos communautés ecclésiales ;
- Prendre acte de la diversité des besoins matériels et spirituels.

III-2 Questions à traiter

- Cultiver la sensibilité à la richesse et à la variété des expressions de l'Être de l'Église ;
- Entreprendre des processus courageux de la revitalisation de la communion ;
- Prendre en compte le risque de confusion possible entre le message de l'Évangile et la culture de l'évangéliste.

III-3 Propositions de la CCBF

- Adopter les principes de la décentralisation et de la subsidiarité dans la gouvernance de l'Église pour associer réellement les fidèles et prendre les décisions au niveau le plus approprié, ce qui facilite leur réception ;
- Reconnaître les spécificités culturelles, ce qui implique une certaine « déconcentration » dans l'exercice du pouvoir romain ;
- Prendre en compte la pluralité sociologique des différentes communautés d'Église ;
- Adapter, sans le réduire, le langage de l'Église à la culture des auditeurs ;
- Développer la culture du dialogue et du débat pour une meilleure appréhension de la diversité.

⁸ Par ex. les enterrements.

IV. EN VUE D'UNE ÉGLISE QUI ÉCOUTE ET QUI ACCOMPAGNE

IV-1 Convergences

- Être invité à prendre la parole et à être écoutés dans l'Église et par l'Église ;
- Écouter avec une attention et une sensibilité particulières la voix des victimes et des survivants des abus sexuels ;
- Les personnes qui se sentent marginalisées ou exclues de l'Église en raison de leur situation matrimoniale, de leur identité ou de leur sexualité demandent à leur tour à être entendues.

IV-2 Questions à traiter

- L'écoute exige un accueil inconditionnel.

IV-3 Propositions de la CCBF

- Renouer le lien et rejoindre ceux si nombreux qui partis, restent attachés au témoignage de l'évangile ;
- Accueillir et intégrer sans prérequis ceux qui veulent vivre de l'évangile. Les situations juridiques personnelles, au vu du droit de l'Église (couples divorcés-remariés, non mariés sacramentellement, couples de même sexe), ne sauraient être disqualifiantes ;
- Prévenir et prendre en compte les risques d'exclusion inhérents à toute communauté humaine pour tenir à distance les replis identitaires et l'entre-soi ;
- Reconnaître qu'il existe une forme de vie d'Église hors du cadre paroissial et lui faire place dans la communauté ecclésiale ;
- Permettre aux baptisés de prendre la parole dans l'Église pour rendre tangible le témoignage concret et le contenu de la foi. Reconnaître leur place dans les célébrations liturgiques sous forme de prédication, établir la mixité dans les services de l'autel et de l'assemblée, faciliter le développement de partages de la parole.

Fait à Paris, le 10 mars 2024